



Pôle Qualité de vie au travail

Dossier suivi par : David Sattler • 03 84 97 02 49 • sattler.prevention@cdg70.fr

Vesoul, le 28 octobre 2025

Objet : Convention de participation protection sociale complémentaire Santé à destination des agents
- résultat de la consultation.

Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le Président,

cher(e) collègue,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône a organisé une mise en concurrence pour la mise en place d'une convention de participation permettant le financement d'un **contrat groupe d'assurance « Santé »** à destination des agents du département.

Vous avez donné mandat au Centre de Gestion pour l'autoriser à lancer cette procédure pour le compte de votre collectivité.

Après analyse des offres des candidats, le conseil d'administration du Centre de Gestion a retenu par délibération du 30 septembre 2025, le groupement **Amellis Mutuelles & Argance Conseils**.

Il vous appartient désormais de décider des suites que vous souhaitez donner à cette proposition de convention de participation.

Je vous rappelle notamment que :

- la collectivité garde la faculté d'adhérer ou non à cette convention;
- si la collectivité adhère, l'adhésion des agents à titre individuel, reste facultative.

Afin de faire bénéficier vos agents de ce dispositif dès le **1^{er} janvier 2026**, votre collectivité doit :

- recueillir l'avis du Comité Social Territorial (CST) sur l'adhésion à la convention de participation et sur le montant de la participation octroyée aux agents (cf modèle),
- délibérer afin d'accepter le montant de la participation financière et autoriser l'adhésion à la convention de participation (cf modèles).

Il reviendra aux agents qui bénéficient d'un contrat individuel de procéder à la résiliation de celui-ci, dans le respect du préavis de leur contrat.

De même, les collectivités qui disposent de leur propre contrat groupe doivent également procéder à la résiliation de ce dernier.

Je vous invite à participer aux **réunions d'information** à destination des collectivités organisées aux dates et lieux ci-après.



Pôle Qualité de vie au travail

Dossier suivi par : David Sattler • 03 84 97 02 49 • sattler.prevention@cdg70.fr

Dates et horaires	Lieux des réunions
Jeudi 6 novembre 2025 de 9h30 à 11h30	CC des Hauts du Val de Saône Près Jean Roche - 70500 Jussey
Jeudi 6 novembre 2025 de 14h30 à 16h30	Mairie de Luxeuil-Les-Bains Place Saint Pierre - 70300 Luxeuil-Les-Bains
Vendredi 7 novembre 2025 de 9h30 à 11h30	CC du pays de Lure Rue des Berniers - 70200 Lure
Vendredi 7 novembre 2025 de 14h30 à 16h30	CC des Quatre Rivières 8, rue Jean Mourey - 70180 Dampierre-sur-Salon
Jeudi 13 novembre 2025 de 9h30 à 11h30	CC du pays riolais Rue des Frères Lumières - 70190 Rioz
Jeudi 13 novembre 2025 de 14h30 à 16h30	Centre de gestion de la Haute-Saône 27, avenue Aristide Briand - 70000 Vesoul
Vendredi 14 novembre 2025 de 14h à 16h	Visioconférence

Pour toute question portant spécifiquement sur le contrat proposé, des contacts dédiés seront mis à votre disposition par **Amellis Mutuelles**.

Des **réunions à destination des agents** seront également proposées **du 8 au 11 décembre** ainsi que deux **visioconférences** le **16 décembre** (à 12h30 et à 18h).

Pour finir, je vous précise, également, que bien loin de s'arrêter au lancement de ce contrat groupe, le CDG 70 vous accompagnera tout au long de ces six années. Je vous invite par conséquent à contacter le service assurance (M. David Sattler - 03 84 97 02 48) en cas de problème et ainsi être appuyé dans vos démarches si le besoin s'en faisait sentir.

Vous remerciant de la confiance que vous nous accordez, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur, le Président, l'expression de mes considérations distinguées.

Bien à vous -



Le Président du CDG70,

Michel Désiré